Informations de base

2021/2130(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CHRISTOFOROU Lefteris (EPP)	28/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) BOYER Gilles (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0101/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0179/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2130(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06740

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.971	14/01/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.731	02/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0101/2022	07/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0179/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06003/2022	16/02/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2022/1758 JO L 258 05.10.2022, p. 0289

Décharge 2020 : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)

2021/2130(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé **d'accorder la décharge** au directeur exécutif de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement adopte, par 547 voix pour, 48 contre et 35 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Autorité

Le budget définitif de l'Autorité pour l'exercice 2020 était de 28.386.398 EUR, soit une augmentation de 4,60% par rapport à 2019. L'Autorité est financée par une contribution de l'Union (10.489.363 EUR, soit 36,59%) et par des contributions des autorités nationales de surveillance des États membres (17.491.035 EUR, soit 61,63 %).

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement salué les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 qui ont abouti à un taux d'exécution du budget de 100%, similaire à celui de 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 82,80%, soit une baisse de 2,83% par rapport à 2019.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant la performance, la politique du personnel, les marchés publics et la prévention des conflits d'intérêts et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- tous les objectifs sauf un ont été atteints, malgré les difficultés que la crise de la pandémie Covid-19 a posées et les efforts que l'Autorité a dû investir dans la gestion de la crise, en plus de la mise en œuvre de son programme de travail;

- 295 produits et services, soit 88% du total, ont été livrés à temps par l'Autorité, 26 autres produits et services ayant subi des retards mineurs et 13 n'ayant pas été poursuivis, souvent en raison de la priorité accordée à d'autres demandes plus pressantes en raison de la pandémie;

- le 29 septembre 2020, le directeur exécutif de l'Autorité a été reconduit dans ses fonctions pour un second mandat de cinq ans;

- au 31 décembre 2020, 100 % du tableau des effectifs étaient pourvus, avec la nomination de 127 agents temporaires sur les 127 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 115 postes autorisés en 2019); un manque d'équilibre entre les sexes est signalé pour l'encadrement supérieur;

- des irrégularités ont été constatées dans la passation de marchés concernant le coût de cours de formation virtuels qui avaient initialement fait l'objet d'un appel d'offres pour des cours de formation en présentiel;

- l'Autorité ne dispose d'aucun système de contrôle ex ante ou ex post pour vérifier si le montant des coûts remboursés aux autorités nationales et demandés par celles-ci pour les experts nationaux détachés (END) est conforme à ce qui a été convenu, ce qui constitue potentiellement une faiblesse du contrôle interne;

- pendant la pandémie de Covid-19, différentes mesures concernant le personnel, les visiteurs et les membres du conseil d'administration ont été adoptées pour ralentir la propagation du virus et assurer la continuité des activités. Des économies budgétaires d'environ 1 millions d'EUR ont été signalées, principalement en raison de la suspension des déplacements du personnel et des réunions exclusivement à distance du personnel, du conseil d'administration et du conseil de surveillance.